



FICHE DE POSTE

Sage-femme

Cellule régionale de transferts maternels

Dispositif Spécifique Régional en Périnatalité (DSRP) – Périnatalité Bretagne

1. Présentation de la structure

Le Dispositif Spécifique Régional en Périnatalité (DSRP) « Périnatalité Bretagne » couvre l'ensemble du territoire breton. Il est porté par l'association Périnatalité Bretagne et met en œuvre les orientations stratégiques définies par le cahier des charges national des réseaux de santé en périnatalité (juillet 2015), réactualisées par l'instruction ministérielle du 3 août 2023, dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu avec l'Agence Régionale de Santé Bretagne.

Financé par l'ARS Bretagne, le DSRP assure des missions régionales d'organisation, d'harmonisation et d'amélioration des parcours de soins en périnatalité. Il fédère l'ensemble des acteurs de la périnatalité, quel que soit leur mode d'exercice (établissements publics et privés, professionnels libéraux, PMI, structures médico-sociales, SAMU, etc.).

2. Présentation de la cellule régionale de transferts maternels

En activité depuis septembre 2022, la cellule régionale de transferts maternels accompagne l'ensemble des maternités bretonnes dans l'organisation des transferts maternels secondaires :

- transferts in utero (TIU),
- transferts in utero de réorientation (TIUR),
- transferts du post-partum (TPP),
- rapprochements mère-enfant (RME).

La cellule a pour missions de :

- contribuer à la sécurité, à la qualité et à la continuité des prises en charge périnatales ;
- optimiser les transferts maternels intra et interrégionaux en coordination avec les maternités et les SAMU ;
- participer à la réduction de la morbi-mortalité maternelle et néonatale dans le respect des recommandations et de la réglementation en vigueur ;
- apporter une expertise organisationnelle et sanitaire aux professionnels et instances concernées ;
- contribuer aux démarches de veille, d'évaluation, de qualité et de gestion des risques.

La cellule fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 et est actuellement composée de trois Sages-Femmes à temps partiel.

3. Identification du poste

Intitulé du poste

Sage-femme – Cellule régionale de transferts maternels

Statut

Sage-femme diplômée d'État

Liens fonctionnels

La sage-femme exerce ses fonctions sous l'autorité :

- de la Présidente de l'association Périnatalité Bretagne ;
- de la Directrice médicale ;
- de la Directrice administrative.

Elle travaille en lien étroit avec :

- l'équipe de coordination du réseau ;
 - les maternités bretonnes et les autres cellules de France
 - les SAMU et services de régulation ;
 - les équipes médicales et paramédicales partenaires.
-

4. Conditions d'exercice

- Contrat à durée déterminée de 12 mois, renouvelable, ou possibilité de mise à disposition par un établissement ;
 - Quotité de travail : 40 % ;
 - Convention Collective Nationale FEHAP 51 ;
 - Temps de travail : 60,66 heures mensuelles ;
 - Organisation en journées de 10 heures ;
 - Lieu d'exercice : Rennes (présence hebdomadaire) et télétravail ;
 - Déplacements ponctuels possibles au sein des établissements adhérents du réseau ;
 - Rémunération : selon profil et expérience, dans une fourchette indicative comprise entre 1 100 € et 1 300 € bruts mensuels, hors primes conventionnelles ;
 - Poste à pourvoir idéalement en septembre 2026.
-

5. Missions principales

La sage-femme assure les missions suivantes :

Coordination des transferts maternels secondaires

- Assurer la permanence téléphonique régionale dédiée aux demandes de transferts maternels ;
- Évaluer les demandes de transferts (TIU, TIUR, TPP, RME, re transferts) ;
- Assurer l'orientation des transferts dans le cadre d'une prise en charge coordonnée et graduée des femmes enceintes et de leur(s) fœtus
- Identifier les capacités d'accueil disponibles en maternité et néonatalogie (via un accès au ROR)
- Organiser les transferts en lien avec les établissements de santé et les SAMU ;
- Participer à l'organisation des re transferts vers les structures de proximité
- Contribuer à la continuité des parcours mère-enfant.

Coordination territoriale et appui aux professionnels

- Collaborer étroitement avec les maternités et partenaires du territoire ;
- Prise en compte des situations de tension capacitaire ;
- Faciliter la concertation entre les professionnels en vue d'une décision de transfert ou non transfert maternel tout en apportant une expertise
- Apporter un appui technique et organisationnel aux professionnels.

Qualité, gestion des risques et évaluation

- Participer à l'amélioration continue des pratiques et des organisations ;
- Contribuer à l'élaboration et à l'actualisation des protocoles régionaux ;
- Participer aux démarches de retour d'expérience et aux revues de morbi-mortalité (RMM) ;
- Contribuer au recueil et à l'analyse des données d'activité et des indicateurs épidémiologiques ;
- Participer au recueil et au suivi des événements indésirables associés aux soins (EIAS)
- Participer aux travaux régionaux de qualité et de sécurité des soins.

6. Compétences requises

Connaissances

- Réglementation relative à la périnatalité et aux transferts maternels ;
- Recommandations HAS et sociétés savantes ;
- Organisation territoriale des soins en périnatalité ;
- Fonctionnement des transports sanitaires urgents et des SAMU ;
- Ressources régionales et interrégionales en périnatalité.

Compétences techniques

- Évaluer une situation clinique et son degré d'urgence ;
- Analyser et synthétiser une demande de transfert ;
- Prioriser les situations ;
- Assurer des transmissions fiables et adaptées ;
- Conduire une coordination pluriprofessionnelle ;
- Participer à des projets organisationnels ;
- Maîtriser les outils bureautiques et informatiques.

Aptitudes professionnelles

- Capacité à communiquer dans un contexte d'urgence ;
- Sens du travail en équipe pluridisciplinaire ;
- Rigueur et autonomie ;
- Capacité d'adaptation ;
- Maîtrise de soi et gestion du stress ;
- Qualités relationnelles et d'écoute.

7. Profil recherché

- Diplôme d'État de sage-femme exigé ;
- Expérience clinique souhaitée en obstétrique :
 - service de grossesses à haut risque ;
 - salle de naissance ;
 - suites de naissances
- Une expérience en coordination, régulation ou gestion des parcours serait appréciée.

8. Modalités de candidature

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser avant le 2 juillet 2026 à :

Cécile Pichon

Directrice administrative

Mail : cecile.pichon@perinatalite.bzh

Les entretiens se dérouleront le mercredi 8 juillet 2026 à Rennes.

Pour tout renseignement complémentaire :

- Yvette Wallerich, Directrice médicale : 06 18 14 67 20
- Cécile Pichon, Directrice administrative : 06 35 33 67 89